

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR :
Chez tous les Libraires ;
A PARIS :
Chez DONGREL et SULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talhouët, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS :
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

23 Octobre 1877.

LES RESPONSABLES

DE LA PAIX OU DE LA GUERRE.

Est-il vrai que les coalisés ne veulent pas la conciliation et qu'ils exigent la soumission du Sénat et la capitulation du Maréchal ?

Est-il vrai qu'ils entendent usurper les pouvoirs d'une Convention ; qu'ils formuleraient leurs exigences de manière à rendre impossible le fonctionnement et l'harmonie des trois pouvoirs ?

Est-il vrai qu'ils prétendent précipiter, révolutionnairement, la révision de la Constitution ?

Est-il vrai qu'ils comptent sur le découragement du Sénat et la désertion de l'armée ?

Est-il vrai qu'ils entendent imposer au Maréchal leurs ministres ou qu'ils refuseront le budget ?

Est-il vrai qu'ils exigent le changement de presque toute l'administration de la France ?

Est-il vrai qu'ils ne veulent plus accorder au Sénat, surtout dans les questions de finances, le droit de réviser leurs arrêtés, et qu'ils refusent le pouvoir d'opposer un veto, d'apporter une modification aux lois votées par la majorité de la Chambre des Représentants du Peuple ?

Est-il vrai qu'ils entendent siéger à Paris et qu'ils voteront une garde spéciale pour la Chambre et pour le Sénat ?

Est-il vrai qu'ils sont résolus à mettre le Maréchal en accusation, s'il refusait de leur donner des garanties contre une dissolution nouvelle ?

Eh bien ! si tout cela et tant d'autres projets que discutent et formulent les coalisés sont bien vrais, ce n'est pas la réconciliation

qui est possible, mais la lutte qui devient inévitable.

Si toutes les tentatives de conciliation sont ainsi repoussées, on comprendra qu'il ne reste plus aux conservateurs, au gouvernement et au Sénat, d'autre parti à prendre que de se préparer au combat.

La patrie est en danger. Dans le péril suprême, l'armée des conservateurs sera bientôt la plus nombreuse.

Le Maréchal-Président ne désertera certainement pas, et le Sénat ne trahira point les intérêts sacrés que la Constitution a confiés à sa sagesse, à son patriotisme.

L'union du Maréchal et du Sénat doit triompher de toutes les difficultés et sauver la France de la Révolution.

LE REFUS DU BUDGET.

C'est le grand cheval de bataille de l'opposition.

Toutes ses menaces, toutes ses politiques les plus violentes et ses rodomontades aboutissent à : le refus du budget.

Réunion du Congrès, impossible jusqu'en 1880.

Déposition du Maréchal, impossible.

Mise en accusation des ministres, ridicule.

Il lui reste uniquement, pour tout moyen d'action et de révolte, le refus du budget.

Mais la France n'est pas le seul pays d'Europe dont la Constitution politique fonctionne au moyen de trois pouvoirs.

La France n'est pas le seul pays d'Europe où ces trois pouvoirs soient en désaccord.

Pour n'en citer que deux exemples, le gouvernement prussien a longtemps administré au moyen des expédients financiers que le refus de voter le budget rendrait nécessaire en France. Ces expédients ont assez bien réussi à notre puissant voisin ; mais il y a plus.

A l'heure actuelle, le roi de Danemark

est exactement dans la même situation que le maréchal de Mac-Mahon.

Il s'appuie sur une Chambre haute, contre la politique de laquelle la majorité de la Chambre basse est en hostilité ouverte.

L'année dernière, la Chambre basse, pour mettre en échec le gouvernement danois, référa le vote du budget.

Que fit le ministère ?

Il décréta un budget provisoire et la crise resta ouverte sans que la Chambre eût fait aucune concession, sans que le pouvoir exécutif ait abandonné aucun de ses droits.

Le 4^o octobre dernier, les deux Chambres ont été réunies en session ordinaire. Les dispositions des députés ne se sont pas modifiées, le conflit persiste.

La Chambre basse va probablement rérefer, une fois de plus, au ministère l'approbation du budget. On aura, de nouveau, recours à un budget provisoire.

Comme en France, les fractions exaltées de la majorité de la Chambre basse menacent les ministres d'une mise en accusation. Mais les modérés comprennent l'inutilité et le danger de toute motion de ce genre. Ils savent que le cabinet serait acquitté par le Sénat et qu'il reviendrait fortifié par cet acquiescement.

Chacun des trois pouvoirs en présence conserve donc ses positions. Le roi ne sacrifie pas un conseil qui a sa confiance et celle de la Chambre haute. La Chambre basse se refuse à toute transaction, à toute concession, mais elle assume aux yeux du pays la responsabilité de la crise, et, lorsqu'elle sera renvoyée devant le pays, le pays se souviendra des entraves que ses députés auront apportées à la marche régulière des affaires publiques.

Il n'a pas été un seul instant question de la démission ou de la soumission du roi, pas plus que de la révision de la Constitution.

Nous ne voulons pas conclure, mais ces faits nous ont paru curieux à signaler.

Chronique générale.

LE MOT D'ORDRE.

Les journaux républicains radicaux ont reçu pour mot d'ordre de déclarer tous les jours qu'il n'y aura pas de conciliation entre la majorité de la Chambre et le gouvernement tant qu'un nouveau ministère républicain n'aura pas été appelé aux affaires, et qu'il restera en place un seul fonctionnaire issu du 16 mai.

On lit dans la Correspondance Saint-Chéron :

« Voilà les organes de la majorité républicaine et radicale qui dressent déjà l'acte d'accusation contre les ministres et tous les autres fonctionnaires du 16 mai, en attendant celui du Maréchal. D'après les crimes et délits édictés, il ne s'agirait de rien moins que des peines de la détention, de la dégradation civique, de la déportation, pour les ministres, les procureurs généraux et leurs substituts, les juges, les officiers de police, les préfets, sous-préfets, maires et autres administrateurs, puis viendrait le tour du Maréchal.

Le gouvernement compte, dès que la Chambre sera constituée, demander le vote d'urgence des quatre contributions directes.

À gauche, on se montre disposé à refuser l'urgence et à nommer une nouvelle commission du budget, avec mandat exprès de remanier toute l'économie des projets de lois de finances.

Si ces prévisions se réalisent, on n'arrivera jamais au vote pour le 1^o janvier, et il faudra recourir aux douzièmes provisoires. »

Plusieurs journaux annoncent que M. Jules Grévy, qui a opté pour le Jura, a désigné comme son successeur dans le 9^o arrondissement M. Devoucoux, l'ancien président de la gauche, l'auteur de l'ordre du

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

QUINE.

(Suite.)

XIII.

Le 2 novembre, par une soirée humide et brumeuse, M. le lieutenant de police fut mandé à Versailles, et eut un court entretien avec le roi.

Il avait, en quittant Sa Majesté, un air de respectueuse tristesse, qui se transforma subitement en un bruyant accès de mauvaise humeur lorsqu'il fut sorti du château.

Pour se soulager un peu, il gronda son cocher, pesta contre la longueur de la route tout le temps qu'elle dura, et, à peine arrivé à son logis, fit réveiller je ne sais combien d'exempts et de secrétaires.

Il dormit fort mal, et dès le lendemain matin éprouva le désir de conférer avec une foule d'individus, parmi lesquels se trouvait Plumet, l'officier Plumet.

Plumet se rendit en toute hâte à ce désir, talonné par deux exempts de la police, qui lui laissèrent à peine le temps de faire une toilette décente.

— Où étais-tu, maraud, dans la matinée du 31 octobre ? lui demanda brusquement M. le lieutenant de police.

Plumet recueillit ses souvenirs, et déclara en balbutiant de terreur qu'il était dans la grande salle de la Compagnie des Indes.

M. le lieutenant de police se tourna vers un de ses secrétaires et lui fit signe d'écrire.

— Que faisais-tu dans la grande salle de la Compagnie des Indes ?

— Je regardais tirer la loterie royale.

— Ils disent tous la même chose, dit en ricanant l'officier de police ; et si on voulait les croire, il semblerait qu'ils étaient venus là dans les meilleures intentions du monde.

— Reconnais-tu avoir dit : « Il ne se décidera donc jamais à sortir ? »

Comme Plumet hésitait, un homme louche, qui se tenait debout dans un coin, déclara qu'il lui avait entendu prononcer ces paroles avec tous les signes extérieurs de la plus vive impatience.

Plumet reconnut qu'il avait, en effet, prononcé ces paroles.

— De qui parlais-tu en les prononçant ?

— De personne, Votre Excellence, je songeais

au quine, qui, depuis quatre ans bientôt...

— A d'autres ! s'écria M. le lieutenant de police. Et s'adressant à l'homme louche : — A qui faisais-tu allusion ?

— Au jeune marquis de l'Estrade, car il le couvait des yeux.

Plumet voulut protester, mais on lui imposa silence. Le lieutenant de police consulta quelques notes et reprit :

— Reconnais-tu être entré sur les deux heures dans une maison de la rue Pastourelle ?

— Ou... !

Le secrétaire écrivit la demande et la réponse.

— Qu'y allais-tu faire ?

— Je suis entré à l'enseigne du Chevalier de Malte (signe affirmatif de l'homme louche) ; j'allais acheter des oranges de Malte, pour...

— Pas de détails inutiles. As-tu vu dans cette maison le marquis de l'Estrade ?

— Il y avait plusieurs personnes ; je ne sais si le marquis de l'Estrade était du nombre, puisque je ne le connais pas.

En ce moment seulement il comprit pourquoi on l'avait arrêté. Il avait entendu dire qu'un jeune seigneur avait été assassiné dans la soirée du 31 octobre et que ce jeune seigneur s'appelait le marquis de l'Estrade.

Il vit qu'on le soupçonnait d'avoir participé à ce meurtre, et devint blême d'horreur.

— Comment oses-tu dire que tu ne le connaissais pas ! Son nom seul te fait frémir, et on t'a vu le suivre depuis la salle de la Compagnie des Indes jusqu'à la rue Pastourelle !

— Si je l'ai suivi, c'est par hasard, balbutia le pauvre Plumet, en tournant des regards suppliants vers l'homme louche.

— Voilà, reprit avec ironie M. le lieutenant de police, un hasard bien singulier, et qu'il sera bon d'expliquer en temps et lieu. Reconnais-tu avoir rôdé, à la nuit tombante, autour des fossés de la Bastille ?

— Je le nie, s'écria Plumet avec une soudaine énergie. J'avais des papiers à faire signer à M. le contrôleur de la gabelle ; j'étais à trois heures dans son antichambre où ses laquais m'ont tous vu l'attendre jusqu'à sept heures passées.

XIV.

Le lieutenant de police expédia le prévenu en voiture fermée, en compagnie de deux exempts et d'un commissaire, vers l'hôtel du contrôleur.

Le contrôleur fit appel au souvenir de ses gens.

Le commissaire, qui avait ses ordres, fit relâcher immédiatement le prisonnier, non sans lui faire une belle admonestation, et sans lui recommander d'être plus circonspect à l'avenir.

Le contrôleur fit passer Plumet dans son cabinet, et lui demanda des renseignements sur les

jour des 363, celui de tous les candidats républicains battus aux dernières élections dont l'insuccès a été le plus vivement ressenti par les gauches.

Mais le *Moniteur* prétend que le choix de ce candidat est assez mal accueilli par les électeurs du 9^e arrondissement, qui émettent la prétention, peut-être excessive au point de vue du comité des gauches, d'avoir un candidat appartenant à leur arrondissement, après avoir voté pour un candidat qui avait annoncé d'avance qu'il était bien résolu à ne pas les représenter à la Chambre.

Beaucoup de journaux radicaux de province sont arrivés dimanche avec cette note publiée en tête de leurs colonnes, en gros caractères :

« MISE EN ACCUSATION DES MINISTRES : Le bureau des gauches du Sénat a solennellement décidé que la mise en accusation des ministres serait demandée à l'ouverture de la session législative. »

La plupart de ces journaux ont été transmis à M. le ministre de la justice.

Indépendamment des pièces qui ont été saisies dans les perquisitions faites tout récemment chez divers journalistes appartenant au parti radical, d'autres documents d'une grande importance ont été trouvés chez une certaine dame appartenant au demi-monde, et qui se trouve en relations avec différents individus réfugiés en Angleterre et en Belgique, auxquels elle servait d'intermédiaire à Paris, près de personnages politiques du parti révolutionnaire.

On lit dans l'*Union* :

« On parle de la constitution d'un cabinet d'affaires ; on cite même, comme ayant été l'objet d'un choix définitif, des noms qui, depuis plusieurs jours, nous étaient connus. »

« Un pareil cabinet ne serait qu'un expédient, et ne retarderait pas d'une heure l'inévitable conflit qui se prépare. »

« Le temps approche où, sous peine de périr, il faudra qu'on sache, à l'Élysée, regarder en face les solutions ; mais nous croyons devoir persévérer encore aujourd'hui dans la réserve que nous avons voulu nous imposer. »

Contrairement à ce qu'on prétendu quelques journaux, dit la *Correspondance universelle*, nous pouvons affirmer de source certaine qu'il n'est nullement question, à l'Élysée, de la formation d'un ministère centre gauche.

Au nombre des menaces que les radicaux font entendre, la plus sérieuse est celle qui a trait au budget de l'État.

On sait que la réalisation de cette menace aurait pour effet de suspendre le fonctionne-

causes de son arrestation.

Il semblait animé d'une bienveillance extraordinaire pour son subordonné, et cela tenait à des raisons que Plumet ignorait complètement.

Le contrôleur avait soupçonné Plumet d'avoir fait main basse sur les deniers du roi, à l'époque où Plumet était devenu subitement sombre et préoccupé.

Or, la somme qu'il l'avait soupçonné d'avoir dérobée, il la retrouva un beau jour dans son propre secrétaire où il l'avait déposée par mégarde.

Comme ce contrôleur était un honnête homme, il n'en voulut point à Plumet du tort qu'il avait été sur le point de lui faire en l'accusant injustement.

Au contraire, cette circonstance fit qu'il s'intéressa à lui et lui demanda des explications.

Il résulta de ces explications que Plumet assistait au tirage de la loterie, parce qu'il nourrissait un quine, en compagnie de quelques amis.

— Nourrir un quine ! s'écria le contrôleur en bondissant sur son fauteuil. Mais, mon enfant, c'est la dernière des folies !

Et il songeait en lui-même :

— Dire que si j'avais connu cette circonstance avant d'avoir retrouvé l'argent dans mon secrétaire, j'aurais sans hésitation fait arrêter ce pauvre diable, et qu'il ramènerait à cette heure sur les galères du roi !

Il toussa pour s'éclaircir la voix, et dit à Plumet :

ment de tous les services publics et le paiement des Rentes.

On nous assure que les membres du centre gauche, qui se trouvent actuellement à Paris, se sont exprimés catégoriquement à ce sujet et ont déclaré qu'ils ne suivraient pas les intransigeants jusque-là.

Nous n'avons pas de peine à le croire.

Un grand nombre de députés ont été reçus hier matin par M. le ministre de l'intérieur, et ont eu de lui l'assurance la plus formelle que le Maréchal n'était aucunement décidé à céder aux menaces des intransigeants, et que le parti conservateur pouvait compter sur l'appui du gouvernement.

Le Maréchal est plus ferme que jamais dans ses résolutions. Dans le dernier conseil, s'adressant directement à ses ministres :

« Je vous laisse libres, leur aurait-il dit, de prendre telle résolution qu'il vous conviendra ; quant à moi, je ne gouvernerai jamais, mais avec les gauches, jamais ! »

La *Correspondance universelle* se croit en mesure d'affirmer que des rapports adressés par quelques officiers généraux constatent, depuis les dernières élections, une recrudescence d'agressions contre les militaires isolés, et principalement contre des factionnaires.

Le bureau du comité des gauches du Sénat aurait déclaré que, dans le cas où les prochaines élections départementales seraient frappées d'une pression officielle quelconque, la Chambre des députés provoquerait des élections nouvelles avant le renouvellement du Sénat.

M. Gambetta a reçu signification avant-hier soir du jugement rendu contre lui par défaut le 12 octobre, jugement qui le condamne à trois mois de prison et 4,000 d'amende.

ELECTIONS.

RESULTAT GÉNÉRAL.

D'après le relevé des voix attribuées aux candidats qui se sont présentés, voici de quelle façon se sont répartis les suffrages exprimés :

Electeurs inscrits ..	9.736.118
Votants	7.793.313
Candidats de l'opposition....	4.179.985
Candidats du gouvernement..	3.613.328
Majorité en faveur de l'opposition.....	566.657

— La loterie est un jeu, et quiconque joue en vient tôt ou tard aux expédients : s'il est père de famille, il vole sa famille et lui retire le pain de la bouche ; s'il est préposé à la perception des deniers du roi, il vole le roi.

— Il va me signifier mon congé ! pensa le pauvre Plumet au comble de la détresse.

— Je suis content de vos services, dit le contrôleur avec bienveillance. Non-seulement je ne songe pas à vous retirer votre emploi, mais je suis même disposé à vous élever en grade ; seulement je ne puis le faire qu'à une condition, c'est que vous me jurerez d'abandonner dès aujourd'hui le quine à son malheureux sort.

Plumet jura que de sa vie il ne risquerait ni un sou ni un denier sur un billet de loterie.

N'osant affronter la colère de Barberin, il lui envoya sa démission par un commissionnaire.

Barberin, loin de se mettre en colère, se dit que le hasard le traitait en enfant gâté et prévenait tous ses vœux.

Il vit dans cette courtoisie de la fortune comme une sorte de promesse d'accomplir le vœu de toute sa vie.

On sait combien les joueurs sont superstitieux.

(A suivre.)

Dans ce chiffre, si nous retranchons les votes du département de la Seine, qui donne 286,993 voix aux candidats de l'opposition et 88,842 aux candidats du gouvernement, nous trouvons pour les départements :

Opposition.....	3.892.972
Gouvernement....	3.524.486

Soit, sur 7,366,557 électeurs qui ont voté dans les départements, une majorité de 369,506 en faveur de l'opposition républicaine.

Voici de quelle façon se répartissent, en dehors de Paris, les voix attribuées à chaque opinion :

Républicains.....	3.892.992 suffrages.
Monarchistes.....	4.855.459
Bonapartistes.....	4.669.726

RESULTAT COMPARATIF

Avec les élections du 20 février 1876.

Voici quel fut, pour toute la France, d'après les journaux républicains eux-mêmes, et notamment le tableau publié par le *Temps* et la *France*, le résultat des élections du 20 février 1876 :

Républicains.....	4.316.127
Monarchistes.....	4.507.824
Bonapartistes.....	4.376.716
Votants.....	7.200.667

Le chiffre des votants s'est donc augmenté de 592,246.

Si nous ajoutons aux voix républicaines des départements les 286,993 suffrages donnés par la Seine aux républicains, si nous attribuons les voix conservatrices de la Seine, par moitié, aux monarchistes et aux bonapartistes, soit 44,421 à chaque parti, nous trouvons l'état comparatif suivant :

20 février 1876.

Inscrits.....	9.736.418
Votants.....	7.200.667
Républicains.....	4.316.127
Monarchistes.....	4.507.824
Bonapartistes.....	4.376.716

14 octobre 1877.

Inscrits.....	9.736.418
Votants.....	7.793.313
Républicains.....	4.179.985
Monarchistes.....	4.899.880
Bonapartistes.....	4.744.447

RÉSUMÉ.

Votants en plus.....	592.646
Suffrages en moins pour les républicains.....	136.442
Suffrages en plus pour les monarchistes.....	390.066
Suffrages en plus pour les bonapartistes.....	337.432

On le voit, pas plus à cette élection qu'à aucune autre, le parti républicain n'a obtenu la majorité absolue sur le nombre des électeurs inscrits.

Un déplacement de 185,900 voix leur faisait perdre la majorité relative dans les départements. (*Gazette de France*.)

Etranger.

Espagne. — La *Epoca* attaque avec une grande vivacité le suffrage universel, à l'occasion du résultat des élections françaises.

« Le peuple qui se soumet à la volonté d'un despote, dit-elle, sait du moins à quoi il s'engage ; celui qui jure d'obéir aux caprices du suffrage universel ne sait pas ce qu'il exigera de lui. Le despote, si tyran qu'il soit, a la logique de son caractère ou de ses passions, la responsabilité de sa propre élévation. Le suffrage universel, démagogue un jour, conservateur ou absolutiste le lendemain, docile à tous les délire, n'obéit à aucune logique ; se livrer à lui, c'est confier la direction du pays au cerveau désorganisé d'un fou. »

Italie. — On mande de Milan que, le 16 courant, une manifestation a eu lieu dans cette ville et que la foule, réunie sous les fenêtres du consulat de France, aurait poussé les cris de : Vive Gambetta ! A bas Mac-Mahon !

La police, qui est sur la trace des meneurs de la manifestation, a déjà reconnu que

trois des principaux meneurs appartiennent aux réfugiés de la Commune, qu'on recherche en ce moment. Ordre a été donné aux portes de Milan de ne laisser sortir aucun étranger sans un laissez-passer.

Les événements d'Orient commencent à préoccuper de nouveau vivement l'attention dans les Balkans semblent devoir singulièrement modifier les plans de la campagne d'hiver.

La retraite du grand-duc Nicolas que nous avons annoncée déjà depuis plusieurs jours est motivée par des raisons de santé ; mais ces raisons de santé sont les insuccès qui ont précédé les derniers combats si favorables aux Russes.

L'Angleterre se montre de nouveau dans une sphère d'action du côté de l'Orient et la surveillance de l'attitude de la Grèce va sans doute servir de prétexte au mouvement de la flotte dans la direction de Constantinople.

On peut voir par les dépêches que l'ordre est donné par la Russie, en Europe comme en Asie, de faire marcher en avant tous les corps d'armée.

Si le Monténégro abandonne la lutte, il n'en est pas de même du côté de la Serbie et de la Roumanie, et il est probable que l'on connaîtra dans quelques jours des décisions prises qui pourraient bien motiver une intervention plus ou moins pacifique de l'Autriche.

L'Angleterre ne croit pas à l'efficacité de ses offres de médiation ; elle regarde en ce moment, comme absolument inutile, toute proposition de paix.

Aucune puissance d'Europe ne peut maintenant empêcher la continuation de la guerre, et il est à craindre que cette continuation ne soit désirée par l'une des puissances qui pourrait le mieux y mettre un terme.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES.

Le dimanche 4 novembre prochain, c'est-à-dire dans douze jours à peine, les électeurs seront appelés à renouveler la deuxième série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Dans tous les temps, ces élections sont importantes, mais aujourd'hui elles méritent plus que jamais de fixer l'attention du parti conservateur.

De quoi s'agit-il, en effet ?

Il ne s'agit pas seulement d'envoyer aux assemblées départementales des hommes qui soient à même de statuer en connaissance de cause sur telle ou telle question d'intérêt local ; la Constitution du 20 février 1875 a donné aux attributions des conseils généraux et des conseillers d'arrondissement une extension qui transforme presque en législateurs ces modestes représentants des intérêts locaux.

Investis du droit de concourir à l'élection des sénateurs, ils exercent par là même une influence prépondérante non-seulement sur la composition de la haute Chambre, mais sur la direction de notre politique intérieure.

N'est-ce pas aux députés sénatoriaux que nous devons le rejet de toutes ces mesures violentes que la Chambre de 1876 voulait faire prévaloir ? N'est-ce pas grâce à leurs excellents choix que le Sénat est devenu la citadelle des intérêts conservateurs ?

Combien serait précaire la situation du Maréchal, si, à côté de lui, le plus grand corps de l'Etat ne militait fermement pour la cause à laquelle il s'est dévoué lui-même ?

Eh bien ! il dépend des électeurs que le Sénat reste l'imprenable rempart de l'ordre. C'est à eux qu'il appartient d'enlever ou de laisser au Maréchal tous les vaillants auxiliaires qui l'ont si persévérément secondé. Avec un Sénat conservateur, la majorité radicale de la Chambre est réduite, jorité radicale de la Chambre est réduite, matée ; avec un Sénat républicain, elle est démuselée et libre de toutes ses passions.

Telle est la situation. Ce n'est pas exagérer que de dire qu'aux élections du 4 novembre les intérêts vitaux de la société française seront beaucoup plus engagés qu'aux élections des députés. Le scrutin du 14 octobre n'a pas entamé la position du Maréchal, celui du 4 novembre pourrait la compromettre.

D'après le recensement général des votes, le nombre des électeurs inscrits a varié comme suit dans les sept circonscriptions de Maine-et-Loire :

	1876	1877
Angers, 1 ^{re}	22,195	22,924
Angers, 2 ^e	23,246	24,844
Baugé.....	21,322	22,027
Cholet, 1 ^{re}	16,624	17,337
Cholet, 2 ^e	19,008	19,386
Saumur.....	26,610	27,540
Segré.....	16,435	17,116
Total.....	145,437	151,215

Différence : 5,778, au profit de 1877. Voyons maintenant si les abstentions ont augmenté ou diminué.

	en 1876	en 1877
Angers, 1 ^{re}	5,849	3,785
Angers, 2 ^e	4,735	4,228
Baugé.....	4,370	2,961
Cholet, 1 ^{re}	3,626	3,643
Cholet, 2 ^e	8,166	5,118
Saumur.....	5,844	4,956
Segré.....	3,090	4,103
Total.....	33,680	28,794

Le nombre des votants a donc augmenté de 4,876. Mais comme, d'autre part, le nombre des inscrits est augmenté de 5,188, en réalité les abstentions se sont accrues de la différence, c'est-à-dire de 292. C'est l'arrondissement de Segré qui paraît avoir fourni le plus grand nombre d'abstentions, 1,013 de plus qu'en 1876, et même, en réalité, 1,694, à cause de l'augmentation du nombre des inscrits. (Union de l'Ouest.)

L'ouverture de la 4^e session ordinaire des conseils municipaux pour 1877 est fixée au dimanche 18 novembre prochain. Cette session aura une durée de 10 jours et sera close le mardi 27.

Un décret rendu sur la proposition du général Berthaut, ministre de la guerre, vient de décider qu'à l'avenir, tout gendarme qui opérera la capture d'un forçat ou de tout autre condamné adulte évadé d'un des établissements pénitentiaires dépendant soit du ministère de la marine, soit du ministère de l'intérieur, aura droit à une prime de 50 francs, quel que soit le lieu de la détention et de l'arrestation.

D'après les renseignements parvenus des différentes contrées viticoles, la production en France, en 1877, ne dépassera pas 40 millions d'hectolitres; c'est à peu près l'équivalent de celle de 1873, qui fut de 36,700,000 hectolitres. Au commencement du mois d'août, on comptait, d'après les apparences de la vigne, sur 50 à 60 millions d'hectolitres; les maladies de toutes sortes, et, après le phylloxera, l'oïdium, le charbon, la grêle, le mauvais temps, enfin, ont réduit, comme on le voit, les calculs de près d'un tiers.

Le fameux coureur, M. Bertaccini, dit l'homme-cheval, que nous avons vu cette année à Saumur, vient de mourir à La Haye, des suites d'un refroidissement subi après une de ses courses.

Le prix du veau, 1^{re} catégorie, est fixé, dans les boucheries de Saumur, à 2 fr. le kilogramme.

Les autres catégories restent aux prix précédents, ainsi que le bœuf et le mouton.

Angers. — Samedi dernier, dans la soirée, une imprudence a failli coûter la vie à deux vieillards de notre ville, dit l'Etoile.

Les époux Noël, cartoniers, demeurant rue Plantagenet, se reposaient de leur travail en attendant leur fils, dans leur cuisine; ils surveillaient en même temps un

pot-au-feu, cuit au moyen de charbon de bois.

Malheureusement, le froid qui existait les engagea à fermer la porte qui sépare la cuisine de l'atelier. Peu d'instant après, et comme il arrive presque toujours en pareil cas, les deux auteurs de cette imprudence tombaient sans connaissance, à demi asphyxiés, sur le carreau. Cependant, M. Noël, que les forces n'avaient pas tout à fait abandonné, put se traîner chez son voisin, M. Boisseau, pour l'informer de ce qui venait de se passer. Ce dernier s'empressa d'en prévenir le fils des deux vieillards, qui ne tarda pas à arriver. Il constata avec une satisfaction bien compréhensible que les soins prodigués à ses parents les avaient mis hors de danger.

Dimanche, les époux Noël, dont l'un a 77 ans et l'autre 78, étaient entièrement remis.

Nous lisons dans l'Indépendant, de Laval :

« La gendarmerie a arrêté et fait écrouer à la prison de Château-Gontier un individu, nommé Célestin Chevreuil, âgé de cinquante-cinq ans, qui, dimanche dernier, jour des élections, parcourait le bourg de Quelaines en criant : Vive la République ! A bas les curés ! A bas le préfet ! A bas les chouans ! J'em... le Maréchal et son gouvernement ! Aux armes ! Je voudrais que la France fut culbutée ! etc., etc. »

Cet énergumène, qui se croyait sans doute revenu aux beaux jours de la Commune, a déjà subi 15 condamnations. »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 21 octobre 1877.

Versements de 49 déposants (14 nouveaux), 7,497 fr. 52 c.

Remboursements, 20,509 fr. 29 c.

Faits divers.

La robe de noces de la future reine d'Espagne, fille du duc de Montpensier, est déjà commandée, si l'on en croit le Sport. Cette robe sera en satin blanc, entièrement couverte de point d'Alençon, dentelles où figureront les armes de tous les royaumes dans lesquels l'Espagne fut autrefois divisée. On se souvient que la robe de la reine Adélaïde d'Angleterre fut brodée de fleurs dont les initiales formaient son nom : amaranthe, daphné, églantine, lilas, auricular, lierre (ivy), dahlia et encore églantine.

Le monde littéraire compte un nouveau membre — et des plus illustres — car il ne s'agit de rien moins qu'une tête couronnée. Le souverain qui vient de prendre rang parmi nous est le roi de Portugal.

Dom Luis 1^{er}, dont on connaît la haute intelligence et les remarquables qualités sérieuses, a doté son pays d'un chef-d'œuvre qui n'existait pas dans la langue nationale : il a traduit Hamlet, et, quoique connaît le style de Shakspeare en anglais avouera que la tâche n'était point facile.

La traduction du roi, paru sous le voile de l'anonyme, a été imprimée et éditée par l'imprimerie nationale de Portugal et tirée à mille exemplaires. Cette édition de luxe n'est naturellement pas mise en vente; elle est réservée aux bibliothèques, aux archives et aux souverains, que notre royal confrère honorerait de cette faveur. Le maréchal de Mac-Mahon en a déjà reçu un exemplaire.

Chose très-curieuse à constater, vu les liens intimes qui lient le Portugal à l'Angleterre depuis tant d'années : il n'y a que fort peu de temps que Shakspeare a été traduit en portugais : le Songe d'une nuit d'été et Roméo et Juliette étaient jusqu'ici les seules œuvres figurant dans la littérature portugaise.

Une exécution de sorciers au Mexique. — Tout n'est pas rose dans le métier de sorcier au Mexique; le 20 août, plusieurs personnes accusées de sorcellerie ont été brûlées vives à Jacobo.

Le 19, l'alcade, le señor Ignacio Castillo, écrivait au préfet du district de Concordia :

« J'informe votre préfecture que cette après-midi j'ai ordonné l'arrestation, comme sorciers, de Joseph Bonilla et Diega Lugo, qui depuis les six derniers mois ont ensorcelé Silvester Zacharias. »

« Hier, le citoyen Martin Porrás, afin de chasser le diable hors de son corps, a donné à l'ensorcelé trois verres d'eau bénite. Le soussigné, indigné comme toute la population du village, a ordonné qu'ils soient arrêtés et brûlés vifs. »

« Salut, indépendance et liberté ! » Le lendemain, le juge Moreno, de la cour supérieure, a adressé son rapport sur l'exécution :

« A sept heures du matin, la sorcière Diega Lugo et son fils, G. Porrás, ont été exécutés pour n'avoir pas guéri, comme ils avaient promis de le faire, l'ensorcelé Silvester Zacharias; les sorciers avaient été placés au centre du bûcher, autour duquel soixante hommes armés de couteaux mexicains étaient rangés en carré. L'endroit de l'exécution ayant été entouré d'une balustrade, il fut ordonné aux personnes qui, en diverses circonstances, avaient aidé les sorciers, d'allumer le feu, ce qui fut fait. »

« Peu d'instant après, les sorciers demandèrent d'aller chercher leurs idoles; on le leur permit et le feu fut éteint; ils descendirent, dénoncèrent trois nouveaux complices, qui montèrent avec eux sur le bûcher. On le ralluma, et cette fois l'exécution eut lieu sans interruption. Vous voyez, monsieur le préfet, qu'il était temps d'en finir avec ces gens pervers; voilà comment j'ai passé ma matinée. Salut, indépendance et liberté ! »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

20 octobre 1877.

Les élections ont été saluées par de la hausse. Quelle conclusion faut-il en tirer ? Nous laisserons, à cet égard, s'exercer la sagacité des politiciens du péristyle, et nous constaterons simplement que le 5 0/0 a remonté un peu au-dessus de 70 et le 5 0/0 au-dessus de 106.25.

Les achats des recettes générales ont été assez considérables; en même temps il y avait chaque jour de fortes escomptes de 5 0/0, de sorte que ceux qui avaient vendu en vue des élections, et on peut croire qu'il s'en trouvait un certain nombre, se sont vus menacés, et se sont hâtés de racheter, se trouvant pris entre le comptant et la spéculation.

Le marché a donc éprouvé un réveil subit, qui paraît devoir être principalement attribué à la fin des incertitudes de notre politique intérieure, en même temps qu'à l'apaisement forcé de la guerre d'Orient.

On pense qu'on va pouvoir s'occuper d'affaires, et que, quelles que soient les préoccupations de la Chambre nouvelle, elle ne pourra laisser plus longtemps hors de discussion les lois de finances et d'affaires. Nous ne voulons pas voir dans cette opinion une illusion inspirée par des sentiments optimistes; depuis trop longtemps le commerce et l'industrie sont sous le coup d'épreuves qu'il conviendrait désormais d'abréger, si l'on ne veut pas que l'année 1878 ne subisse le contre-coup des perturbations de 1877.

On a beaucoup remarqué la hausse du 5 0/0 italien, qui a suivi nos rentes avec une rapidité telle qu'à certains moments il les devançait. Il reste à 72 fr. environ, beau prix assurément, et qui nous semble dû à des considérations plus politiques que financières.

La plupart des fonds étrangers sont d'ailleurs en amélioration sensible, parce que les syndicats croient à la possibilité de prochaines émissions; on dit, par exemple, que le gouvernement russe, à bout de ressources, et ne pouvant plus utiliser son papier trop déprécié, veut contracter à l'étranger un emprunt au type de 8 0/0. Nous ne voyons pas, dans les dispositions des marchés européens, que du 8 0/0 russe puisse être émis au pair. Si le 5 0/0 de 1870 est encore coté à 77 1/2, personne n'ignore que cela tient à la situation de la place, à la rareté des titres rassemblés dans un petit nombre de mains, de sorte que personne ne vend au prix qui semblerait rationnel, l'étranglement du découvert

qui a été pratiqué à Londres ne pouvant manquer de l'être plus facilement encore à Paris, mais cela ne veut pas dire que l'on pourrait placer de nouveaux titres; et on n'a même pas essayé de présenter au public ceux de l'emprunt de cette année.

La Rente autrichienne 4 0/0 en or a remonté au-dessus de 67, en même temps l'emprunt hongrois ancien reprenait les cours de 207 à 210. Rien ne s'oppose plus maintenant à une amélioration sérieuse de ces valeurs, l'Autriche-Hongrie étant pour longtemps à l'abri de complications politiques, assez longtemps du moins pour que les capitalistes puissent envisager avec calme la situation financière de la Hongrie, qu'on semble avoir jugée un peu précipitamment. Le 5 0/0 turc n'a pas varié, l'Égyptienne unifiée est un peu mieux tenue, de 168 à 169; mais on ne sait encore quels nouveaux arrangements ont été pris au sujet des difficultés qui sont venues troubler la confiance qu'avait fait naître depuis si peu de temps le traité Goschem-Joubert. Il serait sage aux porteurs de titres de profiter de l'amélioration des cours pour sortir de ces valeurs dangereuses.

L'Extérieure espagnole varie de 12 1/8 à 12 1/4; on paraît assuré du paiement des coupons de janvier.

Le 5 0/0 des États-Unis vaut 108 1/2; c'est un prix bien élevé au moment d'une conversion en 4 0/0 qui ne donnera guère que le cours de 102, encore le syndicat n'en paraît-il pas trop sûr. Les cours de nos sociétés de crédit se sont un peu relevés, particulièrement ceux de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui sont tenus à 1,010; celles du Crédit foncier ont fait 645.660 et 655; le Crédit lyonnais vaut 550, les dépôts et comptes courants 640.

La Société générale, par contre, est plus faible à 470; les affaires péruviennes ne lui portent pas profit, moralement du moins.

Les actions de nos chemins de fer ont peu varié; les recettes ne sont pas de nature à attirer les acheteurs aux prix actuels, et la hausse des rentes ne peut les remorquer.

Les chemins étrangers ont été assez lourds; nous trouvons les Autrichiens à 560 et à 562.50, les Lombards à 160. Le Nord de l'Espagne oscille de 263.75 à 265, mais ces valeurs donnent lieu à peu d'affaires.

(Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 20 octobre.

Froment (l'h.) 77	94	Huile chene.	50
2 ^e qualité.	74	Huile de lin.	50
Seigle	75	Graine trèfle	50
Orge	65	— luzerne	50
Avoine bar.	50	Foin (dr. c.)	780
Fèves	75	—	60
Pois blancs.	80	—	780
— rouges.	80	—	40
Graine de lin.	70	—	50
Farine, culas.	157	—	50
Colza	65	—	50
Chenevis	50	—	43
Huile de noix.	50	—	42

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 20).

Coteaux de Saumur, 1876.	1 ^{re} qualité	à 145
Id.	2 ^e id.	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1876.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs 1876.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1876.	1 ^{re} id.	à 60
Id.	2 ^e id.	à 50
La Vienne, 1876.	1 ^{re} id.	à 50

rouges (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1875.	1 ^{re} qualité	à 115
Id.	2 ^e id.	à 70
Champigny, 1875.	1 ^{re} id.	à 115
Id.	2 ^e id.	à 70
Id.	3 ^e id.	à 150
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	à 120
Varrains, 1876.	1 ^{re} id.	à 115
Bourgneil, 1875.	1 ^{re} qualité	à 115
Id.	2 ^e id.	à 70
Id.	3 ^e id.	à 130
Restigné 1875.	1 ^{re} id.	à 115
Id.	2 ^e id.	à 70
Chinon, 1875.	1 ^{re} id.	à 125
Id.	2 ^e id.	à 70
Id.	3 ^e id.	à 115
Id.	4 ^e id.	à 105

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

P. GODERT, propriétaire-gérant.

Commune de Douces.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Douces prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Douces, le dimanche 11 novembre 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une école de filles.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,462 fr. 58 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Douces, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Rollay, architecte, rue d'Alsace.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le 28 octobre 1877, à la Mairie de Villebernier, à midi, En bloc ou par parties,

LA PIÈCE DE TERRE DES NOTERS

Commune de Villebernier, Contenant 3 hectares 49 ares 54 centiares, dépendant de la propriété de la Maison-Neuve, exploitée par Gentil.

On peut traiter avant la vente. S'adresser à M. ANIS, à Villebernier. (550)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le mercredi 31 octobre 1877, à midi,

En l'étude de M^e ROBINEAU,

De la MAISON où s'exploite

L'HOTEL DU CANARD-ROUGE

Sise à Saumur, rue du Petit-Versailles, n^o 12.

REVENU, par bail authentique, 825 francs. Mise à prix. 9,000 francs. On adjugera même sur une seule enchère. (555)

A VENDRE

BELLE JUMENT NORMANDE pour la selle et la voiture, sept ans. S'adresser à M. FOURNÉE, Grand-Rue, n^o 2, à Saumur. (538)

A VENDRE CHIENNE DE CHASSE

De deux à trois ans. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PORTION DE MAISON

AVEC MAGASIN ET SALON, Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

Etude de M^r PITON, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE
DE

TABLEAUX

ET FAÏENCES

AUJOURD'HUI MARDI 23 OCTOBRE 1877, de une heure à cinq heures du soir, et de sept heures à neuf heures du soir, il sera procédé, par le ministère de M^r PIRON, commissaire-priseur à Saumur, DANS UN DES SALONS DU GRAND HOTEL DE LA PAIX, à la vente publique aux enchères d'une belle collection de Tableaux anciens et modernes, des meilleurs maîtres, et de quelques Faïences très-remarquables.

On paiera comptant et cinq pour cent en sus du prix d'adjudication.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Laffecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusive-ment végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs déli-

cats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de saïsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Laffecteur** est utile, contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Laffecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infallible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

MAISON MELLINGER DE PARIS

DÉBALLAGE POUR 4 JOURS SEULEMENT

A partir du 20 octobre 1877

DE BEAUX

TABLEAUX

ANCIENS ET MODERNES

COLLECTION DE TABLEAUX MINIATURE ET POCHADES ARTISTIQUES
POUR LES VILLES DE GARNISON

BELLE COLLECTION D'AQUARELLES

De BOURGEOIS, ROUARGUE, ISTA (du Salon 1877)

VENTE A MOITIÉ PRIX A L'AMIABLE

Exposition permanente, rue du Puits-Neuf, 24, maison Jagot, à Saumur.

NOTA. — Tous tableaux ou œuvres artistiques seront toujours repris en échange, à quelque époque que ce soit, sans aucune dépréciation.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Saison d'Hiver 1877-1878

A LA

BELLE JARDINIÈRE

26, RUE D'ORLÉANS, 26

SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.